

## Titre du rapport : Relevé de conclusion du 4 décembre 2017

Rapporteur (s) : Président UBFC	Point N°1
Séance du Conseil des membres	8 janvier 2018

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour approbation
- Pour information

### Rapport :

#### Membres présents ou représentés :

Messieurs Jacques BAHl, Président de l'UFC ; Sylvain COMPAROT-TRICHARD, représentant Alain BONNIN, Président de l'uB ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon ; Stephan BOURCIEU, Directeur général de BSB.

#### Membres excusés :

Monsieur Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM.

#### COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

#### Invités :

Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM (excusé),  
Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC,  
Messieurs Olivier PREVOT, 1<sup>er</sup> Vice-président UBFC,  
Monsieur Emmanuel PARIS, Administration UBFC.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 6 novembre 2017
2. Budget 2018 et répartition des frais de gestion
3. Pôles thématiques UBFC
4. Indicateurs contrat de site
5. Membres associés
6. Informations
7. Questions diverses

## **1. Approbation du relevé de conclusion du 6 novembre 2017**

- Point « Commissions d'Experts Disciplinaires » : après la phrase « BSB se conformera aux modalités exposées dans le document pour les recrutements qui relèveraient de financements publics – dans le cadre d'ISITE-BFC en l'occurrence. », ajouter « Pour AgroSup Dijon, ce sont les départements d'enseignement qui continueront à jouer le rôle attendu des CED ». Par ailleurs, dans le document décrivant les CED, rayer « rassemblé en AG » pour ce qui concerne AgroSup Dijon.
- Point « Pôles thématiques » : enlever « Pour le Polytechnicum, il convient d'être pragmatique et concernant la charte de se référer au maximum à l'accord de consortium. » dans la mesure où il est indiqué plus loin « l'accord de consortium vaudra charte avec des adaptations à la marge ». Par ailleurs, ajouter après « l'articulation avec les instances sur les points de désignation des binômes et de la charte, » le texte suivant « les chartes et les binômes de coordonnateurs seront validés par le Conseil des Membres ».
- Point « Campagne d'emplois » : lister les emplois retenus.

**Sous réserve de ces modifications, le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.**

## **2. Budget 2018 et répartition des frais de gestion**

Pour 2018, sur un budget de 18,7 M€ (incluant la masse salariale Etat), près de 85 % (15,8 M€) sont dédiés aux projets de recherche, 685 k€ à la formation doctorale et le reste au fonctionnement d'UBFC comprenant le fonctionnement courant d'UBFC (patrimoine, affaires financières, affaires juridiques) et les dépenses transversales pour la politique de site et le fonctionnement des services (numérique, communication, RH, etc.).

Concernant la politique de communication, plusieurs remarques étant formulées, mode opératoire sur les campus, charte graphique des logos UBFC et des établissements, adresses e-mail, il est convenu que la politique de communication fera l'objet d'un rapport spécifique pour un prochain Conseil des Membres.

Une réunion est fixée avec le Rectorat le 14 décembre prochain concernant le budget.

Afin de disposer de marges de manœuvre suffisantes pour la politique de site et le fonctionnement d'UBFC, une évolution des pourcentages de frais de gestion pour UBFC est proposée pour 2018, sachant qu'UBFC ne peut pas percevoir de préciput ANR.

Stephan Bourcieu indique qu'il y a deux leviers, les dotations des établissements membres et les frais de gestion, et qu'il est préférable d'assurer les recettes sur l'activité, donc via les projets de recherche et de formation financés.

François Roche-Bruyn demande la transmission au Conseil des Membres du tableau de calcul permettant l'estimation des frais de gestion.

**La proposition formulée, soit l'approbation du budget 2018 avec une clause de révision des frais de gestion pour 2019, est votée à l'unanimité.**

### **3. Pôles thématiques UBFC**

La proposition formulée est retenue.

Le conseil des membres validera les binômes et les feuilles de route.

Le document présenté le 6 novembre sera envoyé en version « .doc » au Conseil des Membres.

### **4. Indicateurs contrat de site**

Les indicateurs pour le contrat de site ont été renseignés et consolidés avec les informations reçues des établissements. Il manque encore des informations. Le prochain CA d'UBFC se tenant le 21 décembre prochain, il est demandé aux établissements de faire remonter les informations manquantes et les remarques d'ici la fin de la semaine du 4 décembre.

### **Approbation à l'unanimité.**

### **5. Membres associés**

La Comue a été contactée par différents établissements intéressés par une association à UBFC. Il s'agit de l'ESTA (Ecole Supérieure des Technologie des Affaires, Besançon), de l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Dijon), de l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts, Besançon) et de Science Po Collège universitaire de Dijon. Ces établissements ont pu par ailleurs contacter des établissements membres.

Plusieurs autres établissements sont potentiellement intéressés (IRTESS Bourgogne, IRTS Franche-Comté, CESI, Ecole des greffe, école supérieure de musique, Ecole des sous-officiers de gendarmerie, ...) et il convient de réfléchir d'une manière générale aux conditions et au statut de membre associé. UBFC doit répondre aux demandes assez rapidement et peut aussi solliciter d'autres acteurs, notamment les membres d'ISITE-BFC.

François Roche-Bruyn transmettra, à titre d'exemple, la charte et la procédure d'admission d'associés d'Agreenium.

Afin d'avancer rapidement sur ce sujet, Nicolas Chaillet et Bernard Cretin proposeront en janvier prochain aux établissements membres un cahier des charges de l'association.

### **6. Informations**

Taux de signature scientifique commune dans les publications du site :

- depuis janvier 2015 : 40 %,
- depuis janvier 2016 : 56 %,
- depuis janvier 2017 : 67 %.

## **7. Questions diverses**

CESER : il est demandé à UBFC de proposer trois noms de représentants appelés à siéger au CESER, dont un au titre de la recherche et de la valorisation. La proposition d'Alain Bonnin est la suivante : un(e) représentant au titre de la Bourgogne, proposé par les établissements membres implantés en Bourgogne, un(e) au titre de la Franche-Comté proposé par les établissements membres implantés en Franche-Comté et un(e) au titre des organismes de recherche proposé par la Comue et en accord avec eux.

Nicolas Chaillet demande ainsi aux établissements de faire remonter deux noms, un homme une femme, pour le 8 décembre.

**Prochain Conseil des Membres : 8 janvier 2018.**